AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0936
FR0013190410-FS0388

9 mai 2017

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ORCHESTRA-PREMAMAN

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 9 mai 2017, la société de droit des Îles Vierges Britanniques Alchamey Holdings Ltd.[1] (Kingston Chambers, P.O. Box 173, Road Town, Tortola, Îles Vierges Britanniques) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 9 novembre 2016, le seuil de 5% des droits vote de la société ORCHESTRA PREMAMAN et détenir, à cette date et à ce jour, 1 655 000 actions ORCHESTRA PREMAMAN représentant autant de droits de vote, soit 8,93% du capital et 5,87% des droits de vote de la société[2].

Ce franchissement de seuil résulte de l'acquisition d'actions ORCHESTRA PREMAMAN préalablement détenues en auto-contrôle.

[1] Contrôlée par M. Abdullah Saleh Al Othaim.

[2] Sur la base d'un capital composé, au 9 novembre 2016, de 18 538 110 actions représentant 28 194 793 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général, et à ce jour, de 18 538 110 actions représentant 28 181 393 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.